



# PROCEDURE RECONNAISSANCE DE DETTES

Par **rudy13**, le **25/03/2014** à **08:32**

Bonjour a tous et merci d'avance pour votre aide

j'ai en ma possession une reconnaissance de dettes manuscrite en bonne et dû forme

j'aimerais recouvrir cette créance merci de m'indiquer la procédure a suivre , dois je passe par un huissier ou un avocat ?

Avec mes remerciements

rudy

Par **domat**, le **25/03/2014** à **10:09**

bjr,

il faut d'abord essayer de recouvrer cette dette de manière amiable en lui envoyant par LRAR une mise en demeure de vous rembourser sous x jours et en lui indiquant qu'à défaut de remboursement vous saisirez le juge.

si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet, vous demanderez à un juge de rendre une ordonnance d'injonction de payer contre votre débiteur.

le juge compétent varie le montant de la dette; moins de 4000 e c'est le juge de proximité, entre 4000 et 10000 € c'est le tribunal d'instance, au-dessous c'est le tribunal de grande instance (du domicile du débiteur).

cdt

Par **Visiteur**, le **01/04/2014** à **11:41**

bjr,

au-dessous c'est le tribunal de grande instance ... nous devons lire "au dessus" je présume ?